

**Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2025
Relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et à l'assemblée générale de pré-affectation en date du 31/08/2025 approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter les excédents nets de gestion de l'exercice d'un montant de 153 425€ de la manière suivante :

- Réserve statutaire, dite Fonds de développement (35%) : 53 698 €
(Tenant lieu de Provision Pour Investissement)
- Part travail intégralement affectée à la participation (35%) : 53 699 €
- Intérêts aux parts sociales (30%) : 46 028 €

Suite à cette affectation les capitaux propres de la Scop s'élèveront à 433 203€

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme à l'original
Par les co-gérants,

Pierre DROAL
Erwan JEANNES



A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE
2 RUE LA CROIX ROUGE
29500 ERGUE GABERIC
Du 01/09/2024 au 31/08/2025

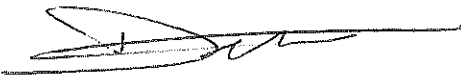
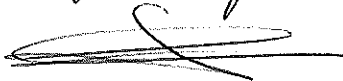
2050

Liasse BIC RN

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

copie certifiée conforme par le gérant



SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2900601	325449	71	EM	651
N° Siret	50072977700010			

Exercice ouvert le	01/09/24	et clos le	31/08/25	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE 2 RUE LA CROIX ROUGE 29500 ERGUE GABERIC	
SIRET 5 0 0 7 2 9 7 7 7 0 0 0 1 0	Mél : ag.climatique@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'installation d'eau et de gaz e	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	13 250	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Autres dispositifs	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies	☐	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°
--	----

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX			
Tél : 0298524848	Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 03/12/25 Lieu : ERGUE GABERIC
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Gérant
			Qualité et nom du signataire : JEANNES ERWAN
			Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) X prestataire : 32613464000241 AGC Finistère 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
DROAL DROAL PIERRE 7 Impasse Gwaremm Kergoff 29750 LOCTUDY		300							
GUEGAN GUEGAN NICOLAS QUIMPER 29000 QUIMPER		297							
KERVEANT KERVEANT LAETITIA 12 rue Marie Jeanne Le Bozec 29140 ROSPORDEN									
REMY REMY PIERRICK 47 avenue de la France Libre 29000 QUIMPER		107							
FLEURY FLEURY ERIC 21 RUE DES CAPUCINES 29500 ERGUE-GABERIC		300							
LE BRUN LE BRUN AURELIEN KERDALEC 29790 MAHALON		300							
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLTL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLTL imputée sur les PVLTL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLTL réalisée au cours de l'exercice					
				MVLTL restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE LA CROIX ROUGE 29500 ERGUE GABERIC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>5007297700010</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/08/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 530 10 125 405
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	17 149 6 649 10 500
		Constructions	AP	AQ	276 392 152 769 123 622
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	25 903 21 216 4 687
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	267 827 194 036 73 792
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	16 515 16 515
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	800 800
	TOTAL (II)		BJ	BK	615 117 384 796 230 321
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	124 089 124 089
		En cours de production de biens	BN	BO	17 641 17 641
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	510 510
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	287 421 11 869 275 552
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 514 14 514
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	56 131 56 131
Disponibilités		CF	CG	177 300 177 300	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 101 13 101	
	TOTAL (III)	CJ	CK	690 705 11 869 678 837	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 305 822 396 664 909 158	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38 073.....)			DA	38 073	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	251 558	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	39 874	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	153 425	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	532 930	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	148 667	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	10 496	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	40 197	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	74 191	
	Dettes fiscales et sociales			DY	96 041	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	6 635	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	376 227	
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	909 158		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	336 031
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE										Néant ☐ *				
		Exercice N												
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC								
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF								
		FG	1 431 844	FH		FI	1 431 844							
		FJ	1 431 844	FK		FL	1 431 844							
	Chiffres d'affaires nets *					FM	-2 834							
	Production stockée *					FN								
	Production immobilisée *					FO								
	Subventions d'exploitation					FP	19 254							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	5 789							
	Autres Produits (1) (11)					FR	1 454 053							
Total des produits d'exploitation (2) (I)														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS								
	Variation de stocks (marchandises) *					FT								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	616 385							
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	42 576							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	150 907							
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 242							
	Salaires et traitements *					FY	306 108							
	Charges sociales (10)					FZ	143 566							
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	22 928							
			- dotations aux provisions			GB								
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC								
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD								
	Autres charges (12)					GE	1 071							
	Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	1 290 784		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	163 269		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ								
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 848							
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM								
	Différences positives de change					GN								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO								
	Total des produits financiers (V)					GP	1 848							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ								
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 659							
	Différences négatives de change					GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT								
	Total des charges financières (VI)					GU	4 659							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	-2 811			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	160 458			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 690	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 690	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	35	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 655	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	9 688	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 458 591	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 305 166	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	153 425	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									IK	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									IX	
	(9)	Dont transfert de charges									RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)									RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A1	9 438
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles									A3	
Facultatives A6 Obligatoires A9									A4			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
amende									35			
cession d'immo										625		
anulation acomptes										2 065		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs		



Désignation de l'entreprise										A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE										Néant ☐ *	
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				2				3					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ				D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	10 530			KE				KF					
CORPORELLES	Terrains							KG	17 149			KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]				KJ	276 392			KK				KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]				KM				KN				KO					
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		[Dont Composants M2]				KP				KQ				KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	22 789			KT				KU	3 114				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	1 100			KW				KX				
		Matériel de transport *							KY	203 174			KZ				LA	62 688			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	23 744			LC				LD				
		Emballages récupérables et divers *							LE				LF				LG				
	Immobilisations corporelles en cours							LH				LI				LJ					
	Avances et acomptes							LK				LL				LM					
	TOTAL III							LN	544 348			LO				LP	65 802				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G				8M				8T				
Autres participations							8U	15 547			8V				8W	968					
Autres titres immobilisés							1P				1R				1S						
Prêts et autres immobilisations financières							1T	800			1U				1V						
TOTAL IV							1Q	16 347			1R				1S	968					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	571 225			ØH				ØJ	66 770		
CADRE B			IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
								par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobili- sations en fin d'exercice					
								1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN				CØ				DØ					
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles					TOTAL II		IO				LV				LW	10 530				
CORPORELLES	Terrains							IP				LX				LY	17 149				
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA				MB				MC					
		Sur sol d'autrui		IR				MD				ME				MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS				MG				MH				MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				MJ				MK	25 903			ML					
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU				MM				MN	1 100			MO					
		Matériel de transport		IV				MP	22 879			MQ	242 984			MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS				MT	23 744			MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW				MX					
	Immobilisations corporelles en cours							MY				MZ				NA					
	Avances et acomptes							NC				ND				NE					
	TOTAL III							IY				NG	22 879			NH	587 272				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ				ØU				M7				
Autres participations							IØ				ØX				ØY	16 515					
Autres titres immobilisés							II				2B				2C						
Prêts et autres immobilisations financières							I2				2E				2F	800					
TOTAL IV							I3				NJ				NK	17 315					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4				ØK	22 879			ØL	615 117		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/08/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	9 875	PF	250	PG		PH	10 125	
TOTAL I			RK	9 875	RM	250	RN		RO	10 125	
Terrains			PI	6 169	PJ	480	PK		PL	6 649	
Constructions	Sur sol propre	PM	138 950	PN	13 820	PO		PQ	152 769		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	19 024	QA	2 192	QB		QC	21 216	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 100	QE		QF		QG	1 100		
	Matériel de transport	QH	194 207	QI	3 902	QJ	22 879	QK	175 231		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 421	QM	2 285	QN		QO	17 705		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	374 870	QV	22 678	QW	22 879	QX	374 670	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	384 746	ØP	22 928	ØQ	22 879	ØR	384 796	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE				Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	9 347	6P	9 347	6S	
	Sur comptes clients	6T	12 338	6U	469	6W	11 869
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		7A	
	TOTAL III	7B	21 685	TY	9 816	UA	11 869
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	21 685	UB	9 816	UD	11 869
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	9 816			
			UG				
			UH				
			UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT	800	UV		UW	800	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	24 988		24 988			
		Autres créances clients	UX	262 432		262 432			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	9 294		9 294			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 904		4 904			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	316		316			
		Charges constatées d'avance	VS	13 101		13 101			
	TOTAUX			VT	315 835	VU	315 035	VV	800
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligatoires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG								
			VH	148 667	148 667						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	74 191		74 191					
		Personnel et comptes rattachés	8C	41 083		41 083					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	11 146		11 146					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 907		6 907						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 408		36 408						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	497		497						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	10 496		10 496					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	6 635		6 635					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	336 031	VZ	336 031					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATI		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	* Exercice N. clos le : 31/08/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	153 425	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *		XZ	35		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						Y7	9 688	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes particuliers / impositions courtes	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	163 148	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes particuliers et impositions courtes	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WU	
		- imposées au taux de 0 %						WV	
		- imposées au taux de 19 %						WH	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP	
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WZ		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quinquies A)		HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	L5	XF	
	ZFU-TB (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	PA		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	PB		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	YG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	107 398
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	55 750	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	55 750		

Désignation de l'entreprise <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X			8Y	
	8Z			9A	
	9B			9C	
Provisions pour dépréciation *					
	9D			9E	
	9F			9G	
	9H			9J	
Charges à payer					
	9K			9L	
	9M			9N	
	9P			9R	
	9S			9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	52 118		Dividendes		ZE	15 636						
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF	18 241						
	TOTAL I			ØF	52 118		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZH	52 118						
							TOTAL II									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	4 141						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	675						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	1 424						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	24 675						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	1 715		ST	119 992						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	150 907						
	- CFE et CVAE								YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS			9Z	7 242						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD								YX	7 242						
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée								YY	160 466						
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	145 111						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *								ØB	295 857						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%						
	- Numéro de centre agréé *			XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	CLIO BP-325-EX	10 979	10 979			
	2	NISSAN DC-259-VZ	11 900	11 900			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	208	208	208			
	2	417	417	417			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		625				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶

❶ Entreprises soumises à l'IS

❷ Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,80 % ❷	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE															Néant ☐ *						
Exercice ouvert le : 01/09/2024										et clos le : 31/08/2025					Durée en nombre de mois					1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectif moyen du personnel * :															YP		11				
Dont apprentis															YF						
Dont handicapés															YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		1 431 844				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT						
TOTAL 1															OX		1 431 844				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		5 789				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE						
Subventions d'exploitation reçues															OF						
Variation positive des stocks															OD						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT						
TOTAL 2															OM		5 789				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																					
Achats															ON		653 289				
Variation négative des stocks															OQ		45 410				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															OR		113 328				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		1 071				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY						
TOTAL 3															OJ		813 099				
IV - Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		624 534				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).															SA		624 534				
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.																					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		1 431 844				
Effectifs au sens de la CVAE *															EY						
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX						
Période de référence															GY		0 1 / 0 9 / 2 0 2 4 GZ 3 1 / 0 8 / 2 0 2 5				
Date de cessation															HR		/ / / / / / / / / /				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/08/2025

N° SIRET

5 0 0 7 2 9 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

ADRESSE (voie)

2 RUE LA CROIX ROUGE

CODE POSTAL

29500

VILLE

ERGUE GABERIC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1904
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DROAL Prénom(s) PIERRE
Nom d'usage DROAL % de détention 15,7563 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 01/11/1980 N° Département 29 Commune QUIMPER Pays France
Adresse : N° 7 Voie Impasse Gwaremm Kergoff
Code postal 29750 Commune LOCTUDY Pays France

Titre (2) M Nom de famille GUEGAN Prénom(s) NICOLAS
Nom d'usage GUEGAN % de détention 15,5987 Nb de parts ou actions 297,00
Naissance : Date 01/01/1984 N° Département 29 Commune QUIMPER Pays France
Adresse : N° Voie QUIMPER
Code postal 29000 Commune QUIMPER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MMB" pour Madame

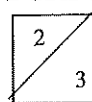
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/08/2025

N° SIRET

5007297700010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

ADRESSE (voie)

2 RUE LA CROIX ROUGE

CODE POSTAL

29500

VILLE

ERGUE GABERIC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6
			1904
			1904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille FLEURY Prénom(s) ERIC
Nom d'usage FLEURY % de détention 15,7563 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 20/01/1974 N° Département 75 Commune PARIS Pays France
Adresse : N° 21 Voie RUE DES CAPUCINES
Code postal 29500 Commune ERGUE-GABERIC Pays France

Titre (2) M Nom de famille LE BRUN Prénom(s) AURELIEN
Nom d'usage LE BRUN % de détention 15,7563 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 02/04/1985 N° Département 29 Commune QUIMPER Pays France
Adresse : N° Voie KERDALEC
Code postal 29790 Commune MAHALON Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/08/2025

N° SIRET

5 0 0 7 2 9 7 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

ADRESSE (voie)

2 RUE LA CROIX ROUGE

CODE POSTAL

29500

VILLE

ERGUE GABERIC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1904
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille JEANNES Prénom(s) ERWAN
Nom d'usage JEANNES % de détention 15,7563 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 22/10/1989 N° Département 29 Commune CONCARNEAU Pays France
Adresse : N° Voie KERNAVAL
Code postal 29370 Commune CORAY Pays France

Titre (2) M Nom de famille LE BARS Prénom(s) GWENVAEL
Nom d'usage LE BARS % de détention 15,7563 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 17/11/1981 N° Département 29 Commune QUIMPER Pays France
Adresse : N° 15 Voie RUE NEUVE
Code postal 29370 Commune ELLIANT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGU)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

N° SIRET : 50072977700010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

ADRESSE (voie) 2 RUE LA CROIX ROUGE

CODE POSTAL 29500

VILLE ERGUE GABERIC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(COMPLÉMENT À LA PAGE 2065 BIS)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art.48-1 à 6 ann. III au C.G.I.) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	S.A.R.L.	Montant des sommes versées :					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. 1	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 2	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 3	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 4		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 5	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				6		7	8
JEANNES JEANNES ERWAN KERNAVAL 29370 CORAY	300,0						
LE BARS LE BARS GWENVAEL 15 RUE NEUVE 29370 ELLIANT	300,0						

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	50072977700010	4322A
A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE 2 RUE LA CROIX ROUGE	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
29500 ERGUE GABERIC		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	55 750
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	625
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	625
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	41 875
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-l) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	13 250
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		13 250
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Montant
M GOUYETTE MATHEO NISSAN NV200 DC 259 VZ	500
MR MME ROTTMANN EDF	1 577
MR MME MOALIC ROE EDF	937
M MME BOLOU THOMAS CLIO V BP-325-EX	250
M MME BRAESCU KERLAN EDF	1 160
Total des produits à recevoir	4 424

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Montant
CHARGES A PAYER SOCIAL 3° TRIM CER	1 679
AVOIRS A ETABLIR AVOIR FACTURE 21437 PIQUET	66
AVOIRS A ETABLIR AVOIR FACTURE 21437 PIQUET	43
AAE 20203-KEROUEDAN Ronan F 20203-KEROUEDAN Ronan	4 736
ETAT CHARGES A PAYER TF N	470
Total des charges à payer	6 994

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE IBS			669		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE GROUPAMA			303		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE VEHICULES			2 687		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE DECENNEL			7 229		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE OZIOLAB			122		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CAPEB			120		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE QUALIBAZ			43		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE GAZOLEEN			5		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE VIESSMAN			132		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE SCOP			1 334		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE SOCIAL			456		
Total des charges constatées d'avance			13 101		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

LA NOTE DE RENVOI À JOINDRE ANNEXE AU TABLEAU 2056 :

LA NOTE DE RENVOI À JOINDRE ANNEXE AU TABLEAU 2056 :

Le montant de la ligne TU ne correspond pas au montant de la ligne DK du tableau

N° 2051.

Les lignes 3U, TD, et TE ont été mouvementées de telle sorte que la provision pour investissement rapportée et déduite de manière extra comptable donne une image juste et qui explique que le total de la ligne TU ne correspond pas à la ligne DK. (Conformément au régime SCOP, article 237 bis A du CGI et à la lettre du Service de la législation fiscale du 1er Octobre 1987).

La provision pour investissement constituée au cours de cet exercice ne sera comptabilisée en Réserves qu'après l'approbation des comptes annuels par l'assemblée des associés. Cependant cette provision a donné lieu à une déduction fiscale au titre de l'exercice ; c'est pour cette raison nous l'avons rapportée de manière extra comptable (ligne TD du tableau 2056 Conformément aux dispositions de l'article 29 du décret du 17/07/87 et à l'article 33 de ce même décret, la part revenant aux salarié-e-s au titre de l'exercice tient lieu de Réserves Spéciales de Participation et les réserves tiennent lieu de Provisions Pour Investissements (Article R 442-28 du Code du travail). Par exception à l'article 29, le délai d'utilisation de la PPI est de 4 ans (Article 237 bis II 3 et 4)

Designation de l'entreprise A.G.C ATELIER GENIE CLIMATIQUE

Numéro de siret 50072977700010

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

TABLEAU ANNEXE AU 2058 N

TABLEAU ANNEXE AU 2058 N

Dotation aux réserves légale et statutaire tenant lieu de PPI - 53 699 €

Répartition au travail affectée à la RSP - 53 699 €

TOTAL XG = 107 398 €

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

TABLEAU ANNEXE AU 2053

Report à nouveau	
Dotation aux réserves légale et statutaire	53 698,00
Dividende	46 028,00
Répartition au travail :	53 699,00
TOTAL HN	153 425,00

--
